

# VILLY EN AUXOIS



*GAZETTE MARS 2017*



## *Le Mot du Maire*

*Mesdames, Messieurs,*

*Heureuse de vous retrouver après une si longue attente de notre bulletin municipal. Je sais que beaucoup d'entre vous attendaient cette nouvelle parution. Vous retrouverez nos rubriques habituelles : administration locale, état civil, informations pratiques, nos rendez-vous et des idées de sortie pour le printemps dans le canton.*

*Comme vous le savez, notre commune fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la nouvelle Communauté de Communes des Terres d'Auxois. Vous ne trouverez pas dans cette édition l'organigramme de la nouvelle structure, il n'est pas encore disponible. Un dossier complet vous sera présenté dans la prochaine gazette. Sachez que cette grande Communauté de Communes des Terres d'Auxois regroupe 77 communes pour une population approchant les 17 000 habitants. Mme Martine EAP-DUPIN en a été élue Présidente par 105 délégués.*

*L'hiver va se terminer et nous pourrons finaliser nos travaux de voirie qui ont été commencés en octobre 2016 et qui, pour le carrefour de la rue d'Agnet, devront être entièrement refaits et, pour le haut du chemin du Bas de Lointe, devront être menés à bien. En 2017, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réfection du chemin des Ouchottes. C'est un petit chantier car, pour l'année 2018, nous refferons les trottoirs de la rue du Château avant que le Conseil Départemental ne refasse également la chaussée.*

*Le Conseil Municipal a également décidé la rénovation de la Scie en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Le projet est démarré.*

*Courant 2017, vous serez tous conviés à la visite et à l'inauguration de la nouvelle cantine ouverte le 4 janvier. Nous rendrons également hommage à notre Globe-Trotter « Luc COMMUNOD » lors de la pose d'un totem dans le village.*

*Nous nous retrouverons le 18 mars pour la foulère autour d'un vin chaud et de gaufres. Nous comptons sur votre présence le 2 avril au Kiosque pour encourager les coureurs au départ de la course Somberton Alesia puis sur la voie romaine pour le verre de l'amitié.*

*J'en terminerai en vous souhaitant à tous un bon début d'année et une bonne lecture.*

*E. MONOT.*

## *Administration locale*

Mairie : 1 Place du Souvenir, 21350 Villy-en-Auxois

Tél : 03.80.35.87.18

Port 06 33 53 61 05

Fax : 09.70.60.57.75

E-mail : [mairie.villy.en.auxois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villy.en.auxois@wanadoo.fr)

Site internet : <http://villyenauxois.free.fr/>

### COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Maire :**

MONOT Evelyne

**1<sup>er</sup> adjoint :**

PORCHEROT Robert

**2<sup>ème</sup> adjoint :**

BAUDOT Hugues

**3<sup>ème</sup> adjoint :**

CHAVONNAND Laëtitia

**Conseillers :**

AUZANNEAU Gilles

COMMUNOD Luc

LACHOT Jean-Louis

RACLOT Julie

THIERRY Claire

TOMMY-MARTIN François

### PERMANENCE DES ÉLUS

Si vous souhaitez vous entretenir directement avec Mme le Maire, elle est présente aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public de 11h15 à 13h30 (voir ci-dessous). Vous avez également la possibilité de contacter la mairie pour convenir d'un rendez-vous un lundi ou la joindre directement sur son portable au **06.33.53.61.05**

### HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Secrétaire de Mairie :**

JOVIGNOT Johanna

MARDI 14h30 - 17h00

VENDREDI 10h30 - 12h00

La population est priée de respecter les heures et les jours d'ouverture au public.

### NOUVEAUX ARRIVANTS

**Soyez les bienvenus !** Nous vous demandons de vous présenter en mairie pour nous indiquer la date précise de votre arrivée et la composition de votre foyer. Si nous ne possédons pas ces renseignements, vous risquez de payer plein tarif pour les services 'Déchets ménagers' et 'Eau'. (Pour votre information, le ramassage des poubelles se fait le mercredi matin). Si vous quittez notre commune, pensez à nous indiquer la date du départ, votre relevé de compteur d'eau et votre nouvelle adresse.

## *Informations communales*

### ASSISTANTES MATERNELLES AGREES :

Mme Blandine BARRET 06 83 67 80 09

Mme Simone GRAPIN 03 80 35 87 89

Mme Marie-Claire MAURICE 03 80 35 88 03

### TOURNEE DES COMMERCANTS

**Le boulanger de Verrey-sous-Salmaise** passe au village le mercredi, vendredi et dimanche matin entre 08h00 et 10h00. Vous avez aussi la possibilité d'acheter du pain à l'épicerie.

## EPICERIE-POINT POSTE-BAR-TABAC

### **Chez Astrid GOBLED**

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

Le dimanche matin de 09h00 à 12h30

## LOCATION SALLE DES FETES, VAISSELLE, TABLES ET BANCS

Pour toute information ou réservation, merci de contacter :

Mlle Laëtitia CHAVONNAND

1 rue du Cloître – 21350 VILLY-EN-AUXOIS

Tél : 03 80 35 83 87 / 06 26 24 73 65

Email : [fam.mau.cha@free.fr](mailto:fam.mau.cha@free.fr)

Caution demandée : 200 € pour les habitants de Villy-en-Auxois

300 € pour les personnes extérieures de Villy-en-Auxois

Tarifs : Journée : 70,00 €

Demi-journée : 35,00 €

## ÉCOLE

Cette année l'école compte 33 élèves répartis en 2 classes :

Classe des petits : Mme VÉRICEL

Classe des grands : Mme VINCENT

**Téléphone** : 03.80.35.80.93

### **Horaires école** :

Lundi et jeudi

09h00-12h00/14h00-17h00

Mardi et vendredi

09h00-12h00/14h00-15h30

Mercredi

09h00-12h00

**NAP : (mardi et vendredi)**

15h30-17h00

## BIBLIOTHEQUE

### **NOUVEAUX HORAIRES**

Située dans l'ancienne cure, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 16h à 17h et le samedi de 10h à 11h  
ADHESION GRATUITE,

Pour les habitants de Villy et d'autres communes

Un grand choix de livres pour adultes et enfants :

- Livres de la bibliothèque de Côte d'Or (récemment renouvelés)

- Livres donnés à la bibliothèque

Tous les genres : romans, policiers, art, cuisine, décoration, vécus, ésotérisme, santé, histoire, géographie...

## *Etat civil*

**Mariage** : Mme MILLOT Adeline et M. JOLY Julien le 12/11/2016

**Naissance** : Lucas HERGUEUX le 08/09/2016

**Décès** : Mme GUILLIER Simone le 09/07/2016

M. André BRENANS le 29/12/2016

Mme Reine GRAPIN le 28/01/2017

## Activités sur Villy-en-Auxois

### *Amicale du 3<sup>ème</sup> Age*

Les réunions se font à la salle des fêtes le vendredi après midi  
Mme Anne-Marie PORCHEROT : 03 80 35 86 28

### *Atelier de peinture adulte*

Les ateliers se font le samedi après-midi à Vitteaux.  
Bruno CLOGNIER : 03 80 64 68 37

### *Atelier de peinture (enfants) le samedi matin pendant la période scolaire*

Mlle LEGUY : 03 80 72 17 35

### *Cours de yoga*

Mme DELATTRE 03 80 35 89 10

## Artisans, entreprises, commerçants, etc. sur Villy en Auxois

AMANT Guillaume : <i>Ostéothérapeute/Rebouteux</i>	06 60 48 11 01
BARGETON Claire : <i>Naturothérapeute Hygiéniste</i>	06 72 64 09 37
Programme des ateliers disponible en mairie	
BARRET Florent : <i>Agenceur/Menuisier/Ebéniste</i>	06 33 94 43 25
DERAMBURE Alain : <i>Pizzaiolo</i>	03 80 43 60 14
FERREY Alain : <i>Réparation auto/Entretien espaces verts</i>	03 80 35 85 72
GOBLED Astride: <i>Epicerie/Bar Tabac/Point poste</i>	03 80 35 85 72
JOYEUX Nicolas : <i>Bourgogne nature producteur et fabricant de sapins, décors de Noël,</i> <i>Producteur de plantes aromatiques</i>	06 72 71 55 22
LEUNENS Marion : <i>Coiffure à domicile/Coloration végétale</i>	06 63 66 46 49
MAURAGE Patrick : <i>Elevage de Bulldogs Anglais et Teckels nains poils ras et durs</i>	03 80 35 86 16
MAURICE Éric : <i>Couvreur/Zingueur</i>	03 80 35 83 87
MOUSSERON Jean Luc : <i>Travaux agricole Elagage</i>	06 81 26 66 05
PARATRE Yohann : <i>Elevage de chevaux pure race Espagnole</i>	03 80 35 86 16
PARATRE Yohann : <i>Maçon</i>	03 80 35 86 16
PORCHER Sandrine : <i>Taille de pierre/Sculpture</i>	06 99 40 48 51
POUILLY Sylvie : <i>Elevage de chihuahuas poils longs "Les Petits O'Neal".</i>	06 67 74 28 71
VELUT Charles : <i>Menuisier/Ebéniste</i>	06 01 71 58 11
WELTI Philippe : <i>Dépannage/Vente TV-HIFI Electroménager/Cuisiniste</i>	03 80 33 45 45

# RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE



Préfet de Côte d'Or

## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dijon, le 10 janvier 2017

MADAME LE MAIRE  
MAIRIE DE VILLY EN AUXOIS  
1 place du Souvenir  
  
21350 VILLY EN AUXOIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :  
**CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.**

### VILLY EN AUXOIS

<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><b>Type</b></td> <td style="width: 15%;"><b>Code</b></td> <td style="width: 70%;"><b>Nom</b></td> </tr> <tr> <td>Prélèvement</td> <td>00104202</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inté de gestion</td> <td>0236</td> <td>VILLY EN AUXOIS</td> </tr> <tr> <td>Installation</td> <td>UDI 001821</td> <td>VILLY EN AUXOIS</td> </tr> <tr> <td>Point de surveillance</td> <td>P 0000002201</td> <td>BOURG</td> </tr> <tr> <td>Localisation exacte</td> <td colspan="2">Café Restaurant</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td colspan="2">VILLY EN AUXOIS</td> </tr> </table>	<b>Type</b>	<b>Code</b>	<b>Nom</b>	Prélèvement	00104202		Inté de gestion	0236	VILLY EN AUXOIS	Installation	UDI 001821	VILLY EN AUXOIS	Point de surveillance	P 0000002201	BOURG	Localisation exacte	Café Restaurant		Commune	VILLY EN AUXOIS		<p>Prélevé le : Jeudi 05 janvier 2017 à 11h30</p> <p>par : LDGO - JEROME DE NARDA</p> <p>Type visite : D1</p> <p>Type d'eau : T</p> <p>Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.</p>
<b>Type</b>	<b>Code</b>	<b>Nom</b>																				
Prélèvement	00104202																					
Inté de gestion	0236	VILLY EN AUXOIS																				
Installation	UDI 001821	VILLY EN AUXOIS																				
Point de surveillance	P 0000002201	BOURG																				
Localisation exacte	Café Restaurant																					
Commune	VILLY EN AUXOIS																					

<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	9,0 °C				25,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,06 mg/LC02				
Chlore total	0,11 mg/LC02				

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR, DIJON      2101  
 Type d'analyse : D1N      Code SISE de l'analyse : 00105040      Référence laboratoire : 17010400027701

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CHARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,50 NFU				2,00
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de mesure du pH	19,3 °C				

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,9 unitépH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	567 µS/cm			200,00	1100,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,01 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	20,7 mg/L		50,00		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-M5	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-M5	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml-MF	0 n/100mL		0		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00104202)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/la Préfète de la Côte d'Or  
 Et par délégation,  
 L'ingénieur d'études sanitaires,

  
 Héléne PAILLOU

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

## SÉANCE DU 8 AVRIL 2016

**Membres du Conseil Municipal : 11**  
**Membres en exercice : 10**  
**Membres présents : 10**  
**Membres votants : 10**  
**Membres absents : 0**

Le huit avril deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Etaient présents :** Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.

**Secrétaire de séance :** Mlle CHAVONNAND Laetitia.

### VOTE DU COMPTE DE GESTION 20145

Le Conseil Municipal,

### BUDGET PRINCIPAL

9/2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Robert PORCHEROT, 1er Adjoint, à l'unanimité :

### BUDGET PRINCIPAL

10/2016

- APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dont les résultats à la clôture sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :	+ 257 248,96 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	+ 55 716,40 €
SOLDE :	+ 312 965,36 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

### BUDGET PRINCIPAL

11/2016

- VOTE le budget primitif principal de l'exercice 2016 dont la balance s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	471 385,96 €
Dépenses :	471 385,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	399 338,00 €
------------	--------------

**SUBVENTION 2016 POUR  
LA COOPÉRATIVE  
SCOLAIRE**

12/2016

---

Dépenses : 399 338,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité une subvention de 1 000 € pour la coopérative scolaire pour l'année 2016.

---

**VOTE DES 4 TAXES 2016**

13/2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité les taux des contributions directes pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation :	10,81 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,39 %
- CFE :	12,81 %

---

**VOTE DU COMPTE DE  
GESTION 2015**

**BUDGET EAU**

14/2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2015**

**BUDGET EAU**

15/2016

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Robert PORCHEROT, 1er Adjoint, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du budget du service de l'eau de l'exercice 2015 dont les résultats à la clôture sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :	+ 19 253,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	+ 24 268,59 €
SOLDE :	+ 43 522,51 €

---

**VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2016**

**BUDGET EAU**

16/2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif du service eau de l'exercice 2016 dont la balance s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 42 265,92 €  
Dépenses : 42 265,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 29 185,71 €  
Dépenses : 29 185,71 €

---

**PRIX DE L'EAU 2017**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix de l'eau à 0,78 € le m<sup>3</sup> et l'abonnement à 32 € par an pour l'année 2017.

---

**ADHÉSION À LA  
FONDATION DU  
PATRIMOINE**

**17/2016**

Le Maire propose aux conseillers de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2016 et de verser un montant de 100 €,
  - CHARGE Madame le Maire de faire le mandat correspondant.
- 

**INDEMNITÉ DE  
FONCTION DE MME  
JULIE RACLOT,  
CONSEILLERE  
MUNICIPALE DÉLÉGUÉE**

**18/2016**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle donne délégation à Mme Julie RACLOT, conseillère municipale, pour traiter l'ensemble des affaires de fleurissement et d'aménagement des espaces verts de la commune pendant la période estivale, soit du 15 mai au 30 septembre 2016 inclus.

D'autre part, afin de ne pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale de la commune de Villy-en-Auxois, elle propose de redéterminer le montant des indemnités des 1er et 2nd Adjoint pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE mensuellement du 15 mai au 30 septembre 2016 inclus le montant de d'indemnité de fonction de Mme Julie RACLOT à 4,3 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
  - DÉCIDE de redéterminer pour la période du 15 mai au 30 septembre 2016 inclus les indemnités de fonction des 1er et 2nd Adjoint de la façon suivante :
    - \* 1er Adjoint : 5,1 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique
    - \* 2nd Adjoint : 5,1 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique
  - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.
- 

**RÉNOVATION DU  
COFFRET DE  
COMMANDE A PAR LE  
SICECO**

**19/2016**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation du coffret de commande A d'éclairage public situé au lotissement de l'Ozerain doivent être réalisés, à savoir la mise aux normes électriques et la sécurisation de la porte du coffret.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève 292,16 € et la contribution de la commune est évaluée à 916,86 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE au SICECO la réalisation des travaux de rénovation du coffret de commande A d'éclairage public situé au lotissement de l'Ozerain,
- ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

## SÉANCE DU 10 JUIN 2016

**Membres du Conseil Municipal : 11**  
**Membres en exercice : 10**  
**Membres présents : 8**  
**Membres votants : 9**  
**Membres absents : 2**

Le dix juin deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Etaient présents :** Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert.

**Etaient excusés :** M. TOMMY-MARTIN François, COMMUNOD Luc.

**Pouvoir :** M. TOMMY-MARTIN François a donné pouvoir à M. PORCHEROT Robert.

**Secrétaire de séance :** Mme THIERRY Claire.

### FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA BUTTE DE THIL, DU CANTON DE VITTEAUX ET DU SINÉMURIEN

20/2016

Madame le Maire informe les conseillers que, suite à l'approbation du SDCI de Côte d'Or par arrêté préfectoral du 25 mars 2016, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes de la Butte de Thil, du canton de Vitteaux et du Sinémurien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix "Pour", 1 voix "Contre" et 2 abstentions :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes de la Butte de Thil, du canton de Vitteaux et du Sinémurien.

### MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SICECO

21/2016

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars 2016. Il y est indiqué, à la page 37, que, pour parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, «il convient d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières-les-Dijon».

Pour mettre en application cette mesure, Madame la Préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d'extension de périmètre du SICECO : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au SICECO seraient retirées du périmètre du Syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au SICECO. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement).

Madame le Maire précise que c'est à l'ensemble de ces 681 communes de se prononcer sur cette modification de périmètre selon la règle suivante de majorité : moitié des organes délibérants représentant la moitié au moins de la population totale.

Elle indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du Conseil Municipal de réitérer leur accord.

Vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**INSTAURATION DU  
PRINCIPE DE LA  
REDEVANCE  
RÉGLEMENTÉE POUR  
CHANTIERS  
PROVISOIRES**

22/2016

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la parution, au Journal Officiel, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Madame le Maire propose au Conseil :

- \* de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- \* d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

**CONVENTION  
PRÉALABLE DE  
SOLLICITATION DES  
SERVICES  
DÉPARTEMENTAUX**

23/2016

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'instar du dispositif ATESAT, le Conseil Départemental de la Côte d'Or dispense des prestations aux communes moyennant la signature d'une convention préalable de sollicitation des services départementaux. A cette convention est jointe une grille tarifaire des différents travaux, services et fournitures proposés par les services du Conseil Départemental aux collectivités territoriales.

Madame le Maire précise que cette convention n'entraîne pas le paiement d'une quelconque redevance ou forfait de rémunération : chaque prestation demandée par les communes est réglée après exécution et conformément aux tarifs définis par le Département.

Elle ajoute que la convention préalable de sollicitation des services départementaux est triennale.

Elle porte à l'approbation du Conseil Municipal la convention préalable de sollicitation des services départementaux présentée par les services du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Ainsi, le Maire,

VU la délibération du Conseil Général de la Côte d'Or en date du 15 décembre 2006 présentant le contexte des interventions des Services Départementaux au profit des communes,

VU la délibération du Conseil Général de la Côte d'Or en date du 23 mars 2007 présentant les modalités d'intervention des Services Départementaux en matière de voirie au profit des communes ou de leurs groupements,

VU la délibération du Conseil Départemental en date du 12 octobre 2015 définissant le barème des prestations 2016,

PROPOSE d'adopter la convention préalable de sollicitation des services départementaux présentée par les services du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les clauses de la convention préalable de sollicitation des services départementaux présentée par les services du Conseil Départemental de la Côte d'Or,
- HABILITE Madame le Maire à signer cette convention au nom de la commune de Villy-en-Auxois,
- DIT que les crédits nécessaires seront imputés au budget primitif à partir de l'année 2016,
- HABILITE Madame le Maire à signer tout acte dans cette affaire.

**NOMINATION DU  
COORDONNATEUR  
COMMUNAL POUR  
L'ENQUÊTE DE  
RECENSEMENT 2017**

**24/2016**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de nommer le coordonnateur communal pour l'enquête de recensement 2017 de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOMME Mlle Evelyne MONOT, Maire, comme coordonnateur communal pour l'enquête de recensement 2017 de l'INSEE,
  - CHARGE Madame le Maire d'établir l'arrêté correspondant à cette nomination.
- 

**DON DE M. LUC  
COMMUNOD**

**25/2016**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à l'achat du panneau directionnel, M. Luc COMMUNOD a souhaité faire un don par chèque pour y participer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le chèque de M. Luc COMMUNOD d'un montant de 710 €,
  - CHARGE Madame le Maire de faire le titre correspondant.
- 

**INDEMNITÉ 2016 POUR  
LE GARDIENNAGE DE  
L'ÉGLISE**

**26/2016**

Le Maire donne lecture de la circulaire sur les indemnités pour le gardiennage des églises et propose aux conseillers de définir le montant de l'indemnité 2016 allouée à Mme MAILLARD Marie-Thérèse qui assure le gardiennage de l'église de Villy-en-Auxois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'allouer à Mme MAILLARD Marie-Thérèse, résidente dans la commune, une indemnité d'un montant de 474,22 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2016.
- 

**VENTE D'HERBE DU  
PÂTIS**

**27/2016**

En vue de la Fête Nationale du 14 juillet, il avait été proposé aux habitants de Villy-en-Auxois de faire une offre sous enveloppe pour l'achat de l'herbe sur la Place du Pâtis, afin que la place soit nettoyée avant cet évènement.

Madame le Maire ouvre la seule enveloppe reçue, déposée par M. Yoann PARATRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de vendre l'herbe de la Place du Pâtis à M. Yoann PARATRE, qui a fait une offre d'un montant de 60 €,
  - CHARGE Madame le Maire d'effectuer le titre correspondant.
- 

**SUBVENTION POUR  
L'ASSOCIATION DE  
PRÉVENTION ROUTIÈRE**

**28/2016**

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'Association de Prévention Routière qui met à disposition leur piste mobile d'éducation routière pour sensibiliser, au plus tôt, dans leur vie d'usager de la route, les élèves des classes primaires de cours moyen.

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement de cette piste, l'Association demande une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser une subvention de 150 € à l'Association de Prévention Routière,
  - CHARGE Madame le Maire de faire le mandat correspondant.
- 

**QUESTIONS DIVERSES**

**\* Dépôt de gravats**

Le Conseil Municipal décide de demander des devis pour pousser les gravats stockés à la Grand-Montagne.

**\* Changement des fenêtres de la salle municipale**

Dossier en attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

---

\* **Projet d'aménagement de la Scie**

Le Conseil Municipal décide de démarrer un projet de restauration en septembre en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

\* **Reprise des NAP par la Communauté de Communes du Canton de Vitteaux**

Mme le Maire informe les conseillers que les NAP seront prises en charge par la Communauté de Communes du Canton de Vitteaux à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 (transfert de la compétence obligatoire).

\* **Repas du 13 juillet**

Le Conseil Municipal décide de prendre un nouveau traiteur, les nouveaux tarifs sont de :

Enfants de moins de 10 ans de Villy : 3,50 €

Adultes et enfants de plus de 10 ans de Villy : 7 €

Enfants de moins de 10 ans extérieurs de Villy: 7 €

Adultes et enfants de plus de 10 ans extérieurs de Villy : 14 €

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS**

### **SÉANCE DU 18 JUILLET 2016**

**Membres du Conseil Municipal : 11**  
**Membres en exercice : 10**  
**Membres présents : 9**  
**Membres votants : 9**  
**Membres absents : 1**

Le dix-huit juillet deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Etaients présents :** Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.

**Etait absent :** M. COMMUNOD Luc.

**Secrétaire de séance :** Mme THIERRY Claire.

**DÉCISION MODIFICATIVE**  
**N° 1**

En vue de la réintégration de l'étude d'assainissement du lieu intergénérationnel, Mme le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'inscrire la somme de 1 050 € au compte 231-041 car aucun montant n'avait été prévu à ce compte lors du vote du budget principal 2016.

**BUDGET PRINCIPAL**

**29/2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à la décision modificative n° 1 du budget principal 2016 comme suit :

\* Article 2131-21 : - 1 050 €

\* Article 231-041 : + 1 050 €

---

**EXAMEN DES OFFRES**  
**POUR LA VENTE DU BIEN**  
**SANS MAÎTRE**

**30/2016**

Mme le Maire présente les cinq offres reçues par courrier :

\* M. AMANT : réhabilitation en atelier et cabinet d'ostéopathe

\* M. LANDRY : réhabilitation en résidence principale

\* M. BOUY : réhabilitation en atelier de travail

\* M. SALVAT : réhabilitation en construction écologique à vocation touristique

\* M. DILIBERTO : réhabilitation en résidence secondaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir l'offre de M. LANDRY, choix motivé par l'accueil d'une nouvelle famille de six personnes,

- DONNE DÉLÉGATION à Mme le Maire pour la signature de l'acte de vente.

**LOCATION DU  
LOGEMENT COMMUNAL  
RUE LARCHER**

31/2016

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de M. Pascal MOINE qui souhaite louer le logement communal situé rue Larcher actuellement vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de louer le logement communal situé rue Larcher à M. Pascal MOINE,
- DIT que cette location est effective à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de six ans,
- FIXE le loyer du logement communal à 490 € par mois, soit 5 880 € par an, payable mensuellement à compter du 15 septembre 2016 et soumis chaque année à l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE,
- AUTORISE Mme le Maire à rédiger le bail et à signer les pièces se rapportant au dossier.

**REDÉTERMINATION DES  
INDEMNITÉS DES 1ER ET  
2ND ADJOINTS**

32/2016

Mme le Maire informe les conseillers que, en raison du transfert de la compétence des NAP à la Communautés de Communes de Vitteaux à la rentrée de septembre 2016, la délégation attribuée à Mlle Laëtitia CHAVONNAND n'a plus lieu d'être. Elle lui est donc retirée à compter du 6 juillet 2016, ainsi que son indemnité de 3ème Adjointe.

Mme le Maire propose donc de redéterminer les indemnités des 1er et 2nd Adjointes, qui avaient dues être revues à la baisse par délibération du 8 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de redéterminer à compter du 1er août 2016 les indemnités de fonction des 1er et 2nd Adjointes de la façon suivante :
  - \* 1er Adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique
  - \* 2nd Adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

**RENOUVELLEMENT DU  
CONTRAT D'ASEM**

33/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de renouveler le contrat de Mlle Virginie REIGNARD, ASEM, dans les mêmes conditions que le précédent, du 31 août 2016 au 31 août 2017 inclus,
- CHARGE Mme le Maire d'établir le contrat de travail correspondant,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document en ce sens.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* **Réexamen des devis pour le changement des fenêtres de la salle municipale**  
Suite à l'avis émis par l'Architecte des Bâtiments de France, le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis avec uniquement des fenêtres en aluminium comme préconisé. À réception de ces devis, ils seront transférés au SICECO pour avis sur les matériaux proposés.

\* **Examen du devis CHEVALIER pour supprimer le poteau de la salle des fêtes**  
Vu le coût de 5 442,00 €, il a été décidé de demander d'autres devis.

\* **Étagères de l'école**

Le devis de M. BARRET pour le montage du meuble-colonne au-dessus du lavabo dans la classe des petits, d'un montant de 326,40 €, est accepté. Les autres étagères seront réalisées par M. Jean-Pierre BOCCARD en contrepartie des solives de la cantine.

\* **Devis de l'entreprise SEIGNOT**

Le devis de point à temps pour le village d'un montant de 5 851,00 € est accepté.

Le devis pour la réparation de l'affaissement sur le chemin de la Grand-Montagne d'un montant de 3 579,00 € est accepté.

Le devis pour réaménager le lieu de stockage des gravats à la Grand-Montagne d'un montant de 1 440,00 € est accepté.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

## SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

**Membres du Conseil Municipal :** 11  
**Membres en exercice :** 10  
**Membres présents :** 9  
**Membres votants :** 10  
**Membres absents :** 1

Le quinze septembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Etaient présents :** Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert.

**Etait excusé :** M. TOMMY-MARTIN François.

**Pouvoir :** M. TOMMY-MARTIN François a donné pouvoir à M. PORCHEROT Robert.

**Secrétaire de séance :** Mme THIERRY Claire.

### PROLONGATION DU CHANTIER D'EXTENSION DU LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL

34/2016

Madame le Maire informe les conseillers que les travaux d'extension du lieu intergénérationnel ont pris du retard et que Mme BOUR, architecte, prévoit la fin du chantier pour le 15 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND NOTE que la date de fin de chantier a été fixée au 15 novembre 2016.

### FRAIS DE CHAUFFAGE DE LOCATAIRES

35/2016

Madame le Maire présente le calcul des frais de chauffage pour les locataires des logements communaux, dont les soldes pour l'année 2015/2016 s'établissent comme suit :

M. HENRY : solde en sa faveur de 155,81 €

Mme CLERC : solde en sa faveur de 770,19 €

D'autre part, les nouvelles participations mensuelles proposées pour la participation aux frais de chauffage sont les suivantes :

M. HENRY : 20,00 €

Mme CLERC : 50,00 €

M. MOINE : 50,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les calculs effectués,

- ACCEPTE les nouvelles mensualités de chauffage pour l'année 2016/2017,

- AUTORISE Madame le Maire à établir les titres correspondants.

### FRAIS DES ÉCOLES 2015/2016

36/2016

Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les écoles de la commune pour l'année scolaire 2015/2016.

Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre d'élèves respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le montant des frais de gestion pour l'année scolaire 2015/2016 à 767,30 € par élève,

- CHARGE Madame le Maire de recouvrir les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

### FRAIS DES NAP 2015/2016

37/2016

Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les NAP pour l'année scolaire 2015/2016.

Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre de séances et d'élèves participants respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le montant des frais de gestion des NAP pour l'année scolaire 2015/2016 à 3,65 € par séance et par élève,

- CHARGE Madame le Maire de recouvrir les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

**DÉCISION**  
**MODIFICATIVE N° 2**

Mme le Maire informe les conseillers que la somme de 300 € votée au compte 73925 est insuffisante. La dépense à mandater est de 805 €, il manque donc 505 €.

**BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

38/2016

- DÉCIDE de procéder à la décision modificative n° 2 du budget principal 2016 comme suit :
  - \* Article 61522 : - 505 €
  - \* Article 73925: + 505 €

**TRAVAUX DE VOIRIE**  
**2017**

Madame le Maire présente l'estimation établie par ATMO pour le programme des travaux de voirie 2017.

39/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à 9 voix « Pour » et 1 abstention le projet de réfection de la voie communale des Ouchottes dite « des Lapinières » pour un montant de 5 600,00 HT, y compris honoraires du Maître d'œuvre,
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV),
- PRÉCISE que la dépense sera inscrite à la section investissement du budget de la commune,
- CERTIFIE que les travaux portent sur une voie communale,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- DÉFINIT le plan de financement joint.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* **Création de 11 points lumineux**

Sur la pose et dépose des 11 points lumineux existants, il reste à la charge de la commune 2 012,40 € sur un montant total de 5 031,00 €. Pour la création des 11 points lumineux en led, un devis de 7 323,58 € est proposé par le SICECO. Le Conseil décide de prendre contact avec le président du SICECO pour l'obtention d'une subvention sur ce devis.

\* **Devis pour le changement des fenêtres de la salle des fêtes**

Décision en attente du devis de M. BARRET Florent.

\* **Travaux de voirie 2018**

Prévision de la réfection des trottoirs de la rue du Château.

\* **Signalisation de la RD 26**

Suite à la proposition du Conseil Départemental de la mise en priorité de la RD 26, le Conseil Municipal accepte la signalétique proposée. Simultanément, la commune installera un panneau « cédez le passage » au bas de Lointe, un panneau « Stop » à la Treuffière et un panneau d'entrée de village rue de l'Ozerain côté Chevannay.

\* **Gazette**

Le Conseil décide de faire paraître 3 Gazettes par an, en février, juin et octobre.

\* **Calendrier des fêtes**

Samedi 5 novembre : loto des écoles  
Week-end du 4 décembre : pose des guirlandes  
Dimanche 11 décembre : repas des Anciens  
Samedi 7 janvier à 18h30 : cérémonie des vœux et galette (apéritif suivi de la galette)  
Samedi 28 janvier : repas de la Saint-Vincent  
Dimanche 5 mars : commémoration des fusillés

\* **Devis balayage GOBLED**

Le Conseil décide de retenir 3 passages de la balayeuse pour un montant de 985,50 €, un début mai, un début juillet et un début septembre.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

## SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2016

Membres du Conseil Municipal : 11  
 Membres en exercice : 10  
 Membres présents : 9  
 Membres votants : 10  
 Membres absents : 1

Le quatre novembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

**Etaient présents :** Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert.

**Etait excusé :** M. TOMMY-MARTIN François.

**Pouvoir :** M. TOMMY-MARTIN François a donné pouvoir à M. PORCHEROT Robert.

**Secrétaire de séance :** Mme THIERRY Claire.

### APPLICATION ET DISTRACTION DU RÉGIME FORESTIER

40/2016

Afin de clarifier la position de ses parcelles forestières vis-à-vis du Régime Forestier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE la distraction des parcelles suivantes :

- \* Parcelle A 591 : cette parcelle n'existe plus et a été renommée en B 899, même lieu dit, même surface,
- \* Parcelle A 594 : cette parcelle n'existe plus et a été renommée en B 895, même lieu dit, même surface,
- \* Parcelle A 122 : cette parcelle n'existe plus et a été renommée en ZB 63, même lieu dit, même surface,

- DEMANDE l'application au Régime Forestier des parcelles de la liste ci-jointe.

Territoire communal	Numéro INSEE	Section	Numéro Cadastral	Lieu-dit	Contenance Ha a ca
Massingy-les-Vitteaux	21395	ZD	39	AU CUL DE MONTHAUT	1 00 70
Villy-en-Auxois	21707	A	15	ROCHE BOUDIGNET	2 78 30
Villy-en-Auxois	21707	B	75	ROCHE DAUMARTIN	0 66 70
Villy-en-Auxois	21707	B	76	ROCHE DAUMARTIN	3 15 30
Villy-en-Auxois	21707	B	108	LA TREUFIERE	0 16 82
Villy-en-Auxois	21707	B	109	LA TREUFIERE	0 69 68
Villy-en-Auxois	21707	B	397	ROCHES DE CRALOT	1 66 60
Villy-en-Auxois	21707	B	398	ROCHES DE CRALOT	3 44 68
Villy-en-Auxois	21707	B	399	ROCHES DE CRALOT	3 52 60
Villy-en-Auxois	21707	B	627	PARENTOT	2 00 74
Villy-en-Auxois	21707	B	652	PARENTOT	1 88 06
Villy-en-Auxois	21707	B	895	SOUS SAINTE BARBE	0 44 17
Villy-en-Auxois	21707	B	899	SOUS SAINTE BARBE	0 47 94
Villy-en-Auxois	21707	B	901	ROCHE SAINTE BARBE	0 86 72
Villy-en-Auxois	21707	B	902	ROCHE SAINTE BARBE	2 22 85
Villy-en-Auxois	21707	B	905	ROCHE SAINTE BARBE	0 89 70
Villy-en-Auxois	21707	D	163	ROCHES DU PISSOT	1 01 20
Villy-en-Auxois	21707	D	164	ROCHES DE BRULEY	1 94 30
Villy-en-Auxois	21707	D	176	ROCHES DE BRULEY	0 05 30
Villy-en-Auxois	21707	D	177	ROCHES DE BRULEY	0 23 10
Villy-en-Auxois	21707	D	332	ROCHES DES ECHETS	2 49 00
Villy-en-Auxois	21707	D	367	SUR MIOLAS	0 22 84
Villy-en-Auxois	21707	D	368	FOND DE LA GRANDE MONTAGNE	9 60 74
Villy-en-Auxois	21707	D	369	FOND DE LA GRANDE MONTAGNE	0 03 22
Villy-en-Auxois	21707	D	370	ROCHES DES ECHETS	3 19 15
Villy-en-Auxois	21707	D	371	ROCHES DES ECHETS	2 29 85
Villy-en-Auxois	21707	E	243	BAS DE SAINT CASSIEN	0 64 40
Villy-en-Auxois	21707	E	294	BAS DE CHAUVILLARD	0 11 40
Villy-en-Auxois	21707	E	342	TOPINIÈRE DE LAMOTTE	0 17 30
Villy-en-Auxois	21707	E	344	ROCHE DE LAMOTTE	2 49 30
Villy-en-Auxois	21707	E	345	ROCHE DE LAMOTTE	1 02 90
Villy-en-Auxois	21707	E	516	LA GRANDE ROCHE	0 77 80
Villy-en-Auxois	21707	E	517	LA GRANDE ROCHE	1 63 70
Villy-en-Auxois	21707	E	568	LAUMONT	2 33 69
Villy-en-Auxois	21707	E	569	LAUMONT	2 07 73
Villy-en-Auxois	21707	E	570	LAUMONT	2 23 70
Villy-en-Auxois	21707	E	571	LAUMONT	2 50 87
Villy-en-Auxois	21707	E	572	LAUMONT	2 51 67
Villy-en-Auxois	21707	E	573	LAUMONT	2 12 52
Villy-en-Auxois	21707	E	574	LAUMONT	2 15 72
Villy-en-Auxois	21707	E	575	LAUMONT	2 50 87
Villy-en-Auxois	21707	E	576	LAUMONT	2 38 09
Villy-en-Auxois	21707	E	577	LAUMONT	2 15 72
Villy-en-Auxois	21707	E	578	LAUMONT	2 35 69
Villy-en-Auxois	21707	E	579	LAUMONT	2 11 72
Villy-en-Auxois	21707	E	580	LAUMONT	2 26 50
Villy-en-Auxois	21707	E	581	LAUMONT	4 77 97
Villy-en-Auxois	21707	E	582	LAUMONT	4 92 54
Villy-en-Auxois	21707	YB	47	LABORDE	3 59 60
Villy-en-Auxois	21707	ZB	63	DEVANT LA TILLE	0 78 05
Villy-en-Auxois	21707	ZC	56	PARENTOT	0 13 70
Villy-en-Auxois	21707	ZD	76	CHAMP TOILLON	1 82 97
Villy-en-Auxois	21707	ZD	77	CHAMP TOILLON	0 76 20
Villy-en-Auxois	21707	ZD	84	CHAMP TOILLON	1 41 03
<b>TOTAL</b>					<b>101 83 61</b>

**REEMPLACEMENT DE LA  
CLÔTURE ET MISE AUX  
NORMES DES ISSUES DE  
SECOURS DE L'ÉCOLE**

41/2016

Mme le Maire présente les devis reçus pour le remplacement de la clôture et du portail de l'école communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le principe de l'opération "Mise en sécurité de l'école" pour un montant estimatif de 6 212,00 € HT,
  - DÉFINIT le plan de financement comme joint,
  - SOLLICITE l'aide de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
  - AUTORISE Mme le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier.
- 

**NOMINATION D'UN  
AGENT RECENSEUR**

42/2016

Dans le cadre de l'enquête de recensement de la population qui aura lieu en 2017, Madame le Maire rappelle que la mairie doit recruter un agent recenseur. Elle présente les candidatures reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOMME Mme Blandine BARRET comme agent recenseur pour l'enquête INSEE 2017 pour la période du 19 janvier au 18 février 2017,
  - DÉCIDE de lui attribuer une rémunération de 800 euros nets pour cette mission,
  - CHARGE Madame le Maire d'établir l'arrêté de nomination correspondant et d'effectuer les démarches nécessaires,
  - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en ce sens.
- 

**QUESTIONS DIVERSES**

\* **Changement des fenêtres de la salle municipale**

Le devis de M. BARRET a retenu l'attention du Conseil. Prendre contact avec lui pour des précisions supplémentaires.  
Le Conseil décide de demander des devis pour l'électrification des volets.

\* **Présentation de l'étude pour la Scie**

Ok sur la poursuite de l'étude selon proposition du CAUE.

\* **Choix du menu du repas des Anciens**

Toujours en attente de devis.

\* **Point financier sur les travaux de la cantine**

Mme le Maire donne un état d'avancement du règlement des travaux à la cantine.

## QUELQUES DATES À RETENIR À VILLY-EN-AUXOIS

**Samedi 18 mars 2017**

Foulère

Vin chaud et gaufres

19h00

**Dimanche 2 avril 2017**

Trail de la Voie Romaine

Départ de la course de Villy à 9h30 sur le Pâtis

**Trails de la Voie Romaine, dimanche 02 avril 2017**  
Nouveaux tracés 95% de sentiers  
Bus navette pour chaque départ, vestiaires, restauration à l'arrivée

www.lavoieromaine.e-monsite.com  
www.dijonuc.athle.fr

Parrainé par Emmanuel DAVID,  
vainqueur du Trail Tour National 2015

9h00: Trail de Sombornon à Alésia 44kms +1000m  
9h30: Trail court de Villy en Auxois à Alésia 28 kms +780m  
10h00: Trail découverte de Hauteroche à Alésia 15kms +350m  
(ouvert aux marcheurs nordiques)  
14h00: Courses enfants sur le site d'arrivée à Alésia

**Dimanche 23 avril 2016**

Marche de l'association Eva à Verrey-sous-Drée

**Lundi 8 mai 2017**

Cérémonie aux monuments

**Samedi 27 mai 2017**

Fête des Voisins

A la Scie

20h00

**13 et 14 juillet 2017**

Festivités pour la Fête nationale

**Samedi 5 et dimanche 6 août 2017**

EVAsions des Arts

**Dimanche 10 septembre 2017**

Vide grenier du club du 3<sup>ème</sup> âge

### RECENSEMENT

#### **Votre enfant a 16 ans ?**

Pensez à le faire recenser à la mairie de votre domicile, muni du livret de famille et de sa pièce d'identité, ou sur Internet si votre mairie est raccordée au recensement en ligne ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).

Il sera ensuite convoqué à la Journée défense et citoyenneté à l'âge de 17 ans.

Cette action est nécessaire pour que votre enfant puisse s'inscrire à ses examens, concours et permis de conduire, puisque l'attestation de participation à la Journée défense et citoyenneté sera exigée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique.

Le recensement entraîne également l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Il est conseillé de procéder au recensement de votre enfant dans les délais légaux, soit entre l'âge de 16 ans et les trois mois qui suivent, afin de pouvoir l'inscrire sans difficulté à ses examens.

Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC ».

### Désherbage dans la commune

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la réglementation concernant les **fongicides, insecticides, désherbants** a été modifiée.

En effet, la loi interdit tout usage, pour les collectivités, de ces produits. Seuls les cimetières pourront être encore dés herbés chimiquement.

En 2020, cette interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires devrait être **étendue aux particuliers**.

La commune de Villy en Auxois a fait le choix d'un dés herbage mécanique. L'entreprise Goblet passera trois fois, de mai à septembre avec la balayeuse, pour « arracher » l'herbe le long des trottoirs.

### Règlement de vos factures avec TIPI

Qu'est-ce que TIPI ?

Le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer en ligne 24h/24 et 7 jours/7 des titres et articles de rôles (les titres et articles de rôle sont les factures émises par les collectivités locales envers leurs usagers), en phase amiable, pour la totalité de leur montant (sans possibilité de paiement partiel).

Le service est accessible à partir du portail électronique de la collectivité et fonctionne comme un site marchand bénéficiant de toutes les conditions requises de sécurité.

Les règlements d'eau, de location de salle, de loyers pourront se faire avec ce nouveau mode de paiement si vous le désirez. Bien sûr, vous pourrez toujours vous rendre à la perception pour régler vos factures comme auparavant.

### Rappel aux règles de civisme

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros).

### Cartes d'identité

A partir de fin mars 2017, la commune ne pourra plus établir les cartes d'identités. Il faudra vous rendre dans une des 20 communes de Côte d'Or équipée. Vous aurez la possibilité de faire votre pré-demande en ligne puis vous rendre dans une des 20 mairies pour la prise d'empreintes et l'enregistrement de votre demande .

## Autorisation de sortie de territoire

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.



Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or  
Pour le traitement des déchets  
Ménagers et assimilés

Communauté de Communes  
des Terres d'Auxois

### JOURNEE BROYAGE EN DECHETERIE :

**MERCREDI 29 MARS 2017**  
**DE 14H00 à 17h00 à Epoisses**

**SAMEDI 1 AVRIL 2017**  
**DE 14H00 à 17h00 à Semur-en-Auxois**

Parce que vos déchets verts sont une véritable ressource pour votre jardin. Venez découvrir comment les valoriser grâce au broyage !

La Communauté de Communes des Terres d'Auxois et le Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or organisent à l'attention des particuliers une animation  
**Broyage de Déchets de Taille de végétaux**

Dans le cadre de son Programme de Prévention Déchets, le Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or, en partenariat avec la Communauté de Communes du Sinémurien et l'ADEME Bourgogne, organise une demi-journée de sensibilisation et d'animation sur le broyage de végétaux.

Apportez vos propres branchages, ils seront broyés par un professionnel et vous pourrez repartir **gratuitement** avec pour pailler vos arbres fruitiers, vos fraisiers, framboisiers ou autres plantes d'ornements.

Chaque animation fera découvrir aux participants l'utilité du broyat au jardin ; compostage et bonnes pratiques du jardinage au naturel. Vous pourrez également poser toutes vos questions à l'animateur du Programme Local de Prévention des Déchets pour la Haute Côte d'Or, Mr Cheikh Oumar BALDE.

En pratique : L'accès aux déchèteries s'effectuera normalement ce jour-là, à noter :



<u>Les déchets végétaux acceptés</u>	<u>Les déchets non acceptés :</u>
Résidus de taille de haie d'arbustes à feuille	Souches et troncs d'arbres, tontes de gazon
branchages d'arbre d'un diamètre inférieur à 13 cm et supérieur 2 cm	Déchets n'appartenant pas à la catégorie des déchets végétaux (ordures ménagères, encombrants, matériaux de construction,) petits branchages (moins de 2 cm de diamètre)
Déchets acceptés broyés à part*	
Résidus de taille de haie de résineux (thuya, sapins, pin...)	
Branchages de résineux (thuya, sapin, pin...)	

\*Ces déchets ne peuvent être utilisés que pour certains types de paillis. Ils seront donc broyés à part.

## Le trail de la Voie Romaine 2016



## *Evasions*



## *Repas des Anciens et Noël des enfants*



## *Vœux 2017*



## *Saint Vincent*





**Nouvelle cantine**



## *Numéros utiles*

<b><u>POMPIERS</u></b>		18
<b><u>SAMU</u></b>		15
<b><u>GENDARMERIE</u></b>		03 80 33 95 95
<b><u>ECOLE PRIMAIRE DE VILLY EN AUXOIS</u></b>		03 80 35 80 93
<b><u>COLLEGE DE VITTEAUX</u></b>		03 80 49 61 18
<b><u>INFIRMIERS ET SOINS A DOMICILES</u></b>		
Cabinet POTTIER, DOS SANTOS et FIGUEROA	Place Dr Quignard, Vitteaux	03 80 49 60 64
Henri DAMIENS	Rue Fontaine Verrey sous Salmaise	03 80 35 86 24
<b><u>PHARMACIE</u></b>		
Pharmacie MATHIOT	Place Dr Quignard, Vitteaux	03 80 49 60 48
<b><u>CONNAITRE LA PHARMACIE ET LE DENTISTE DE GARDE</u></b>		
	SERVEUR VOCAL 3915	
<b><u>MEDECINS</u></b>		
Dr Corinne CORDUANT	Hôpital local - Vitteaux	03 80 49 64 11
Dr Christophe JACQUET	Hôpital local - Vitteaux	03 80 49 64 11
Dr Jacques LACHARME	4 Place Dr Quignard - Vitteaux	03 80 49 67 54
Dr Philippe MOULIN	4 Place Spontin - Vitteaux	03 80 49 66 45
Dr Agnès MULLER	Verrey-sous-Salmaise	03 80 35 81 60
<b><u>DENTISTE</u></b>		
Dr Olivier LANDEL	6 rue Edmé Millot - Vitteaux	03 80 33 90 92
<b><u>KINESITHERAPEUTE</u></b>		
Mr Antoine LARGY	32 rue hôtel de ville - Vitteaux	03 80 33 90 60
<b><u>SAGE FEMME</u></b>		
Mme CROUZY		03 80 49 60 64 06 33 60 64 58
<b><u>PEDICURE</u></b>		
Mme KWO Anne Sophie	2 route de la justice- Vitteaux	03 80 33 08 73
<b><u>HOPITAL LOCAL</u></b>	Vitteaux	03 80 33 91 91
<b><u>MAISON DE RETRAITE</u></b>		
'La Beaussière'	Rue Guéniot - Vitteaux	03 80 33 91 96
<b><u>MAISON DE CONVALESCENCE</u></b>		
'La Fougère'	12 chemin Chaumont - Vitteaux	03 80 33 97 00
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS</u></b>		03 80 49 65 66
<b><u>ASSISTANTE SOCIALE</u></b>		
Permanence de l'assistance sociale sur rendez-vous à la salle basse de la mairie		
Mlle ROCHE		03 80 63 35 61

### AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Mme FERRARA 25 Rue de l'hôtel de ville

03 80 49 69 80

Permanences :

- lundi de 14h00 à 18h00

- vendredi de 14h00 à 18h00

L'ADMR propose plusieurs services à la personne - portage des repas à domicile, aides ménagères, etc. En parallèle, DOMICILE SERVICES propose du personnel pour les petits travaux (jardinage, ménage, secrétariat, par exemple).

Domicile Services : mercredi de 10h00 à 12h00

### PERCEPTION DE VITTEAUX

Lundi au vendredi - 09h00 à 12h15

### OFFICE DE TOURISME

16 rue Hubert Languet, 21350 VITTEAUX

03 80 33 90 14

### VETERINAIRES

Dr DANCKAERS

2bis Route de la Justice 21350 VITTEAUX

03 80 49 65 11

Dr GENTIL

Dr DUREUIL

Verger du Moulin 21350 SAFFRES

03 80 49 63 00

## *Activités et sorties dans le canton*

### VITTEAUX

*Marché :*

Tous les vendredis matin, Place du Docteur Quignard

*Bibliothèque :*

Rue de l'hôtel de ville

Ouverture toute l'année (sauf les jours fériés)

**Le Lundi 15h30/18h30** (Catherine LANDEL)

**Le Mercredi 15h00/18h00** (Marguerite MEUSSOT-Huguette FLEURISSON)

**Le Jeudi 15h30/18h30** (Catherine PICQUET-Denise BAILLY)

**Le Samedi 10h00/12h00** (Raymonde VANTELLOT-Roger FROIDUROT)

*Cinéma :*

Salle Gueniot, Rue Gueniot

Projection tous les quinze jours les vendredis soirs et pendant les vacances scolaires

*Sport :*

#### **Badminton-Handball**

COLLIN Alexandre 06 64 22 12 36

[www.espv21.asso-web.com](http://www.espv21.asso-web.com)

#### **Football**

MUNIER Philippe 06 79 54 14 68

#### **Gymnastique**

GAURE Isabelle 03 80 49 69 28

#### **Judo**

MORIN Sandra 06 31 80 97 27

## Tennis

BOUR Jeanne Hélène

## Société des courses/Vitteaux Jumping

SAUVADET Brigitte 03 80 33 95 00

## Société de chasse

LUCOTTE Christian 03 80 49 60 83

## Truite de la Brenne

BEAUX Robert 03 80 49 62 94

## ARNAY SOUS VITTEAUX

*Parc de l'Auxois :*

Réouverture le 18 Février 2017.

## SAFFRES

*Escalade :*

Site de Saffres : 400 voies sportives – hauteur 30 m maximum.

Difficulté 2 à 8b. Sanitaires et barbecue (parking du bas). Accès libre

Topoguide en vente à l'Office de Tourisme

## FLAVIGNY SUR OZERAIN

*Visite gratuite de la fabrique de bonbons à l'anis :*

Du lundi au vendredi 9h00/11h00

Fermé les week-ends, les jours fériés

**Dates :** Du 01/04/2017 au 29/04/2017 du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h



Exposition de peintures, en accès libre aux heures d'ouverture de l'office de tourisme...

[En savoir plus](#)

**Dates :** Du 11/03/2017 au 30/04/2017



Exposition photographique de la série Wilder Mann ou La Figure du Sauvage par Charles Fréger. Les photographies de la série WILDER MANN ou la Figure du sa...

[En savoir plus](#)

## Concert de l'Union Vittellienne à Vitteaux

21350 Vitteaux

**Dates :** 06/05/2017 à 21h



Premier concert de l'Union Vittellienne pour lancer sa nouvelle saison avec un programme entièrement renouvelé.

Les musiciens de l'harmonie auront le plaisir...

[En savoir plus](#)

## Concours Hippique

21350 Vitteaux

**Dates :** Lundi 01/05/2017 de 9h à 18h

Du vendredi 05/05/2017 au dimanche 07/05/2017 de 9h à 18h



Concours de saut d'obstacles organisé par Vitteaux Jumping. Entrée libre toute la journée. Buvette et restauration sur place...

[En savoir plus](#)

## 5ème Salon des vignobles de France

21350 Vitteaux

**Dates :** Samedi 20/05/2017 de 10h à 21h et  
Dimanche 21/05/2017 de 10h à 18h



Environ 40 exposants, dont 24 viticulteurs représentant les différentes régions viticoles de France, seront présents sur le salon. Vous retrouverez, entre...

[En savoir plus](#)

## Exposition des membres de l'atelier de peinture animé par Bruno Clognier

21350 Vitteaux

**Dates :** Du 06/05/2017 au 27/05/2017 du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h



Les élèves occuperont les deux salles de l'office de tourisme.

Une salle sera réservée au thème "NU", et des peintures diverses dans la seconde...

[En savoir plus](#)

## Concert de l'Union Vittellienne à Uncey le Franc

21350 Uncey-le-Franc

**Dates :** 03/06/2017

Photo  
non disponible

L'Union Vittellienne, revient à Uncey le Franc pour proposer son programme 2017. De Barbara à Games of Throne, venez découvrir ce programme varié...

[En savoir plus](#)

## Concert de l'Union Vittellienne à St Thibault

21350 Saint-Thibault

**Dates :** 24/06/2017

Photo  
non disponible

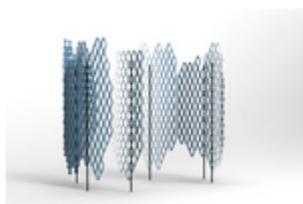
L'Union Vittellienne, revient comme tous les ans dans la superbe Abbatale de St Thibault pour proposer son programme 2017. De Barbara à Games of Throne, ...

[En savoir plus](#)

## Jules Levasseur, sortie de résidence

21350 Sainte-Colombe-en-Auxois

**Dates :** Du 06/05/2017 au 25/06/2017 tous les week-ends de 14h à 18h ainsi que le 17 avril (Lundi de Pâques) les 1er et 8 mai, les 25 et 26 mai (we Ascension), le 5 juin (lundi de Pentecôte). Le 21 mai (journée du village) ouverture exceptionnelle de 9h à 18h.



Dans le cadre d'une résidence, depuis quelques années, ARCADE choisit un designer qu'elle met en relation avec une entreprise locale.

La rencontre avec Ju...

[En savoir plus](#)

## Forces et formes

21350 Sainte-Colombe-en-Auxois

**Dates :** Exposition ouverte du 09/04/2017 au 25/06/2017 tous les week-ends de 14h à 18h ainsi que le 17 avril (Lundi de Pâques) les 1er et 8 mai, les 25 et 26 mai (we Ascension), le 5 juin (lundi de Pentecôte). Le 21 mai (journée du village) ouverture exceptionnelle de 9h à 18h.



Le titre de l'exposition est inspiré de l'ouvrage «Formes et Forces » de René Huyghe dans lequel l'auteur fait une synthèse entre sciences et art. Nous av...

[En savoir plus](#)

## Exposition de RYDAK

21350 Vitteaux

**Dates :** Du 01/06/2017 au 30/06/2017 du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h



L'office de tourisme accueille les peintures de Rydak...

[En savoir plus](#)

## Balade commentée du bourg

21350 Vitteaux

**Dates :** Dimanche 23/07/2017 à 10h30



Visite historique du bourg...

[En savoir plus](#)

## Exposition de peintures et de photographies

21350 Vitteaux

**Dates** : Du samedi 01/07/2017 au samedi 29/07/2017 du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 et dimanche de 10h à 12h



La salle située à l'étage sera destinée aux photographies du club de Semur-en-Auxois. La salle du rez-de-chaussée recevra 3 artistes : Claude Garcia-Verse...

[En savoir plus](#)

## 26e Fête de la brioche

21350 Vitteaux

**Dates** : Samedi 05/08/2017 de 9h à 19h



Organisée par l'Union Commerciale du canton de Vitteaux, cette fête populaire regroupe divers producteurs locaux autour du célèbre four géant où sont cuit...

[En savoir plus](#)

## Marché de potiers et vide-greniers de Sainte-Colombe-en-Auxois

21350 Sainte-Colombe-en-Auxois

**Dates** : Dimanche 06/08/2017 à 9h



Marché de céramique et vide grenier le dimanche 06/08/2017.

Les expositions du Centre culturel ARCADE seront ouvertes ce jour. Egalement à disposition la...

[En savoir plus](#)

## Courses hippiques

21350 Vitteaux

**Dates** : Dimanche 09/07/2017 et dimanche 06/08/2017 de 14h à 19h



À Marcilly-Dracy près de Vitteaux, se trouve l'unique hippodrome de Côte-d'Or et un des plus grands de Bourgogne : « le Pôle Hippique de l'Auxois ». Deux ...

[En savoir plus](#)

## Vide-greniers de Vitteaux

21350 Vitteaux

**Dates** : Dimanche 13/08/2017 de 8h à 19h



6e vide-greniers. Plus de 100 exposants. Restauration et buvette sur place....

[En savoir plus](#)

## Exposition Huiles et acryliques

21350 Vitteaux

**Dates** : Du mardi 01/08/2017 au jeudi 31/08/2017 du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 et dimanche de 10h à 12h



Peintures présentées par Christiane THIEBAUD FOURNIER et Erell LE MOAN, artistes venues de Sombornon et de Dijon....

[En savoir plus](#)